

# Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Année 2018

# SOMMAIRE

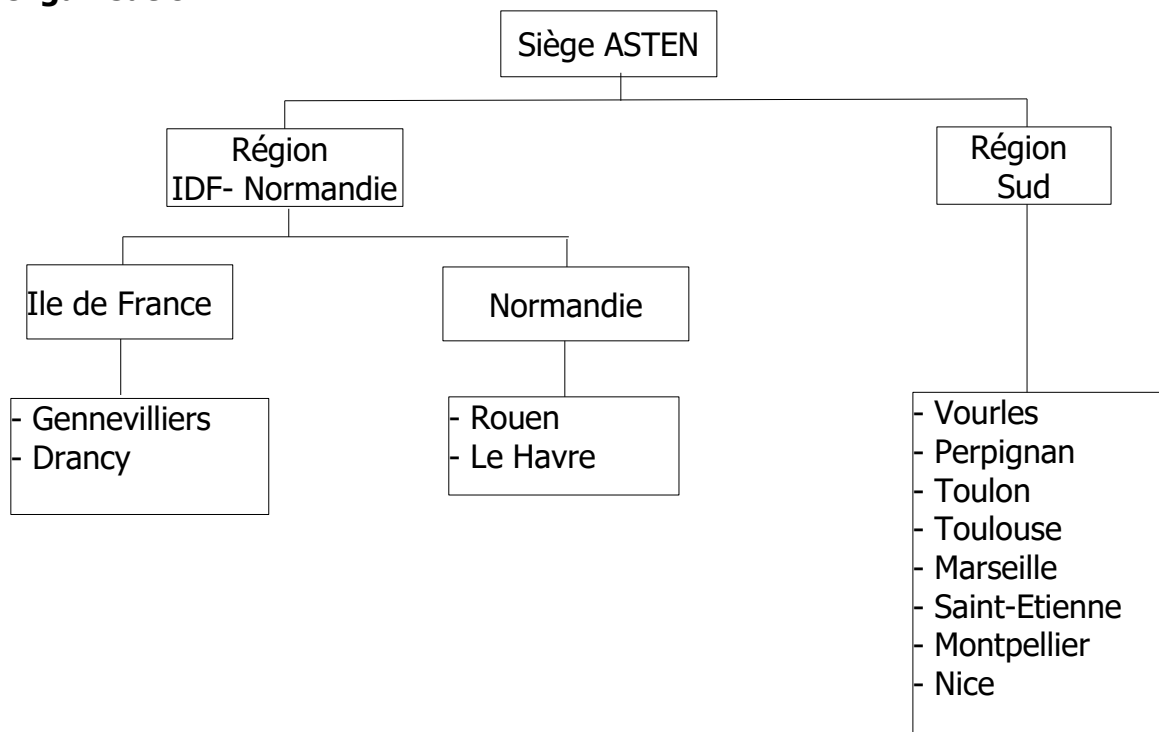
## Table des matières

1. Description de la personne morale.....	3
2. Année de reporting et année de référence.....	4
3. Les émissions directes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.....	4
3. Les émissions directes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2.....	4
4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2.....	4
5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2 si la personne morale a choisi de les évaluer.....	4
6. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes.....	5
7. La motivation pour l'exclusion d'une source de gaz à effet de serre.....	5
8. Les facteurs d'émissions et les PRG utilisés.....	5
9. L'adresse du site internet de la personne morale.....	5
10. Les coordonnées de la personne responsable du bilan des émissions de gaz à effet de serre.....	5
11. Les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.....	5

## 1. Description de la personne morale

Raison Sociale	ASTEN
Code NAF	7010 Z
Code SIREN	542057336
Adresse	66, rue Jean-Jacques Rousseau 94207 Ivry-Sur-Seine Cedex
Nombre de salariés	461
Activité	Etanchéité : bâtiment, voirie, génie civil
SIRET associés	Drancy 00811 Gennevilliers 00027 Rouen 00043 Ivry Sur Seine 00738 Le Havre 00761 Vourles 00662 Perpignan 00498 Toulon 00571 Toulouse 00605 Marseille 00159 Saint Etienne 00365 Montpellier 00126 Nice 00167

### Organisation:



### Notre activité est la suivante:

- Voirie
- Génie Civil
- Etanchéité
- Enveloppe du bâtiment

### **Description des périmètres organisationnels retenus (catégories/postes/sources):**

Dans chacune des agences listées ci-dessus les catégories d'émission, les postes d'émissions et les sources ont été déterminées par région puis ont été consolidées au niveau national.

Catégories d'émissions	Poste d'émissions	Exemple de sources d'émissions	Types de poste d'émissions
Emissions directes de gaz à effet de serre	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de source fixe	Consommation de gaz/fuel pour chauffage, consommation de bouteilles de gaz pour utilisation des chalumeaux
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles	Consommations de carburants des véhicules, fourgons ou autres engins et équipements de travail
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité, son transport et sa distribution	Consommations de l'électricité pour chauffage et éclairage

### **2. Année de reporting et année de référence**

Année de reporting	<b>2018</b>
Année de référence	2011

### **3. Les émissions directes de GES évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub>**

### **4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**

### **5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> si la personne morale a choisi de les évaluer**

Les chapitres 3 à 5 sont présentés dans le tableau1 ci-après sachant que nous n'avons pas choisi d'évaluer les autres émissions indirectes de GES.

## **6. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes**

Pour élaborer le bilan des émissions de gaz à effet de serre, nous avons:

- utilisé les données d'activité par le biais des factures de nos différentes consommations (facture achats et livraisons),
- évalué les émissions grâce aux facteurs d'émissions fournis par la Base Carbone<sup>®</sup>, base de données de l'ADEME (site Bilan GES).

Les données ont donc une incertitude de 5 à 10 % selon les sources, due aux facteurs d'émission.

## **7. La motivation pour l'exclusion des sources de gaz à effet de serre et de poste d'émission de GES lors de l'évaluation des émissions de GES**

Aucune source ou poste n'ont été exclus.

## **8. Les facteurs d'émissions et les PRG utilisés différents de la Base Carbone<sup>®</sup>**

Tous les facteurs d'émissions utilisés émanent de la Base Carbone<sup>®</sup>.

## **9. L'adresse du site internet de la personne morale où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES**

Le site internet où le bilan est consultable est le suivant :  
[www.astengroup.com](http://www.astengroup.com)

## **10. Les coordonnées de la personne responsable du bilan des émissions de gaz à effet de serre**

Céline CHANIER  
Direction Qualité, Sécurité, Environnement  
66, rue Jean-Jacques Rousseau  
94207 Ivry-Sur-Seine Cedex  
tél : 01.58.91.29.00

## **11. Les actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Nous poursuivons les actions engagées lors de l'élaboration du premier bilan en 2011.

Le parc engins et véhicules a diminué entre 2014 et 2018, ce qui sous-entend une diminution des consommations de carburants. En outre, le renouvellement de véhicules et engins par des matériels moins consommateurs d'énergie a également eu une incidence positive sur la diminution des consommations en carburant.

Malgré tout, la consommation de carburants pour nos déplacements professionnels ainsi que pour le fonctionnement de nos engins et équipements de travail représente encore 86% du bilan carbone de notre entreprise. En effet, il s'agit de notre principale source d'émissions.

Cette consommation doit être réduite en poursuivant l'adoption de comportements éco-

responsables telle que l'extinction des moteurs à l'arrêt. D'ailleurs, certains nouveaux véhicules sont désormais pourvus d'une fonction stop and start.

Nous poursuivrons la sensibilisation de nos collaborateurs à l'éco-conduite.

Nous optimiserons autant que possible les déplacements sur chantier ou entre agences en covoiturant ou ramassant le personnel pour rejoindre les chantiers.

Nous adopterons une politique pour renouveler les matériels les plus anciens en optimisant les performances des équipements de travail : l'efficacité énergétique fera désormais partie des choix d'investissement de matériels. De plus à chaque renouvellement ou nouvel achat de véhicules ou engins, nous opterons pour l'acquisition de matériels plus performants et moins consommateurs d'énergie.

Nous nous assurerons que nos équipements engins et véhicules soient entretenus régulièrement de façon préventive et soient réglés correctement.

Nous poursuivrons la surveillance des consommations des véhicules et engins.

Les consommations d'électricité ont diminué depuis le dernier bilan dues à des changements de matériels (remplacements de radiateurs par des équipements plus performants et moins énergivores, rénovations de bâtiments, installation d'éclairage à leds) et à la fermeture de trois agences.

Concernant la diminution de nos consommations en électricité, nous continuerons à adopter le programme suivant de lutte contre le gaspillage d'énergie :

- Extinction des lumières et autres sources d'énergie (imprimantes, photocopieurs, ordinateurs (base centrale et écran)
- La surveillance et le suivi de l'extinction des ordinateurs et lumières
- Mise en veille des écrans lorsqu'ils restent longuement inactifs
- Réduction de la production de chaleur des radiateurs lorsque les bureaux sont inoccupés (nuit et week-end)
- Diminution du chauffage de 1°C dans nos locaux.

**En 2011**, les émissions étaient de **6980 T éq CO2**, en **2014**, elles étaient de **5960 T éq CO2**.

L'objectif fixé était une diminution de 5 % afin d'atteindre **5662 T éq CO2 à chiffre d'affaires égal**.

**En 2018**, les émissions sont égales à **4365 T éq CO2**, l'objectif de réduction est largement atteint (-1297 T éq CO2).

L'objectif fixé pour les quatre prochaines années est de réduire les émissions en valeur brute de 3% portant ainsi le chiffre à **4234 T éq CO2 à chiffre d'affaires égal**.

**En 2022, les émissions devront être, à chiffre d'affaires égal, inférieures ou égales à 4234 T éq CO2.**

Toutes ces actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre seront valables pour les quatre prochaines années et concerneront l'ensemble de nos agences.

Les consommations tracées au travers des factures d'achats serviront à nouveau à calculer les quantités d'émissions de gaz à effet de serre.

Tableau 1: Les émissions directes et indirectes de GES en tonnes équivalent Co<sub>2</sub>

Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)												différence année de référence et année du bilan (TCO <sub>2</sub> e)	
	2011 année de référence (et année du premier bilan) -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-						2018 -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-							2014
	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO <sub>2</sub> e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO <sub>2</sub> e)	CO2 b (Tonnes)		
Consommations de gaz					367						23		344	
Consommations de fuel domestique et GNR					1167						1114		53	
Consommation de gaz GPL en bouteille (propane)					586						534		52	
Consommations de gasoil					4752						2649		2103	
Consommations d'essence					20						13		7	
<b>Sous total</b>					<b>6892</b>						<b>4333</b>		<b>2559</b>	
Consommations d'électricité					88						32		56	
<b>Sous total</b>					<b>88</b>						<b>32</b>		<b>56</b>	
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
<b>Sous total</b>														

:Facultatif

CO2 b: CO2 issu de la biomasse

\* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire